

**DEC3**

Réf N° DEC3/XIII/20/279  
Affaire suivie par : Pascale Amblard  
Tél : 04 76 74 75 68  
Mél : pascale.amblard@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble  
7, place Bir-Hakeim CS 81065  
38021 Grenoble Cedex 1

## **ARRÊTÉ**

**N° DEC3/XIII/20/279 du 2 octobre 2020**

Vu le décret N°2017-791 du 5 mai 2017,  
Vu l'arrêté ministériel du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

**Article 1<sup>er</sup>** : Une session d'examen en vue de l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire sera ouverte dans l'académie de Grenoble du jeudi 8 octobre 2020 au vendredi 29 octobre 2021.

**Article 2** : Le registre d'inscriptions sera ouvert du jeudi 8 octobre 2020 au jeudi 22 octobre 2020 au rectorat de Grenoble.

Les dossiers d'inscription devront être retournés au rectorat, pour le jeudi 22 octobre 2020, cachet de la poste faisant foi.

**Article 3** : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**La rectrice de l'académie**



**Hélène Insel**